



Convention pour intervenant TAP

Par **elligide**, le **24/03/2016** à **12:45**

Bonjour, je suis employée par la mairie de la ville où j'habite pour un travail d'intervenant Temps d'activités périscolaires (TAP), un contrat renouvelé annuellement juste durant l'année scolaire. J'ai perdu ma grand-mère le mois dernier et j'aimerais savoir si j'ai droit à 1 jour de congé, et je me marie le mois prochain, Est-ce que j'ai droit aussi à des congés? Je ne trouve pas ma convention.... Merci de l'aide

Par **morobar**, le **24/03/2016** à **16:57**

Bonjour, Pas de convention collective pour les agents de l'état, fonctionnaires ou contractuels de la fonction publique. Il existe une convention collective pour les enseignants dans le privé hors contrat d'association.